

# INFO LIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER



SANS  
certiphyto

26 juillet 2017

## INFOLIVE n° 12

### RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ Sur le site internet de l'AFIDOL : <http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2017>

### POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE :

☞ Rendez vous à cette adresse : <http://afidol.org/lettres-dinformatons>

## RÉSUMÉ DE LA SITUATION

**MOUCHE** À l'exception de certaines parcelles des Alpes-Maritimes et des parcelles littorales, le niveau de risque reste faible.  
Mais attention : la deuxième génération débute en ce moment dans les zones précoces. Surveillez l'émergence de ce deuxième vol dans vos parcelles.

**IRRIGATION** Poursuite des arrosages.  
On assiste à une sécheresse exceptionnelle dans certains secteurs.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL), dans le cadre du règlement délégué (UE) n°611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n°615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n°1306/2013 et du règlement (UE) n°1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



UNION EUROPÉENNE



afidol



FranceAgriMer



PACA



Occitanie

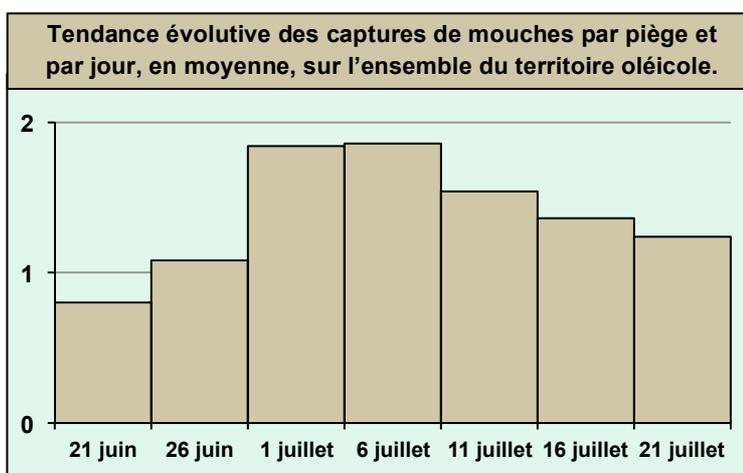


Rhône-Alpes

## MOUCHE

### 👉 Observations \* :

Le BSV n°10 du 24 juillet et le réseau de piégeage de l'Afidol indiquent la poursuite de l'activité de la mouche (<http://afidol.org/oleiculteur/carte-des-piegeages>), avec une très légère augmentation des piqûres, mais à des niveaux qui restent faibles. Aussi, la plupart des piqûres observées ont avorté à cause de la chaleur. Mais quelques larves ont, tout de même, été observées sur certaines parcelles du littoral. Globalement, les captures de mouches de la semaine dernière sont en légère baisse par rapport à celles de la semaine précédente. Mais attention : cette situation pourrait ne pas durer : en effet, les captures pourraient prochainement repartir à la hausse à cause de la deuxième génération de mouches qui est en cours d'émergence dans les zones précoces : des trous de sorties de mouches ont, en effet, été observés sur olives. Des précisions concernant ce deuxième vol seront apportées dans le prochain bulletin avec une mise à jour des niveaux de captures. Soyez vigilants.



### 👉 Évaluation du risque :

À l'exception de quelques parcelles des Alpes-Maritimes où le vol de mouches est soutenu depuis au moins 2 semaines et des parcelles où la deuxième génération a débuté (zone littorale), le risque de ponte est estimé faible pour la saison, globalement, sur l'ensemble du territoire oléicole.

De plus, la météo prévoit une remontée des températures : ces conditions seront défavorables à l'activité des mouches et au développement des œufs. Des températures supérieures à 30°C provoquent l'avortement des œufs de mouches et un ralentissement du développement larvaire.

### 👉 Préconisations :

Dans les parcelles littorales non protégées, on pourra avoir recours à un traitement insecticide aduicide pour faire face à la deuxième génération de mouches qui émerge en ce moment : surveillez vos parcelles pour savoir si ce vol a débuté.

Dans les autres secteurs, nous vous conseillons très fortement d'appliquer une barrière minérale si votre parcelle n'est pas protégée.

Il conviendra également de surveiller l'émergence de la deuxième génération de mouche. Si vous constatez une nette augmentation des captures de mouches sur vos parcelles, alors un traitement insecticide aduicide pour être envisagé.

\* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

**Mentions réglementaires** : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

## RAPPEL SUR LES STRATÉGIES DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE

### ➤ BARRIÈRES MINÉRALES

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison.

- Première application dès que les olives font plus de 8-10 mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après 20 mm de pluie.

Actuellement, deux spécialités commerciales à base d'argile, utilisables sans Certiphyto, bénéficient d'une autorisation de mise sur le marché en tant que produits phytopharmaceutiques de lutte contre la mouche de l'olive. Ces deux produits sont *Argi Jardin* et *Fructifia*.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Argi Jardin, Fructifia</i>	<i>Kaolin 99 %</i>	<i>3 g/m<sup>2</sup></i>	<i>Sans classement toxicologique</i>	<i>6</i>	<i>Oui</i>

D'autres produits existent, mais ils ne disposent pas d'homologation phytosanitaire. Leur efficacité et leur innocuité ne sont donc pas méthodiquement vérifiées. Il en va donc de la responsabilité de chacun d'utiliser ces produits. Ces produits peuvent être utilisés à la dose de 500 grammes pour 10 litres d'eau (dans le cas d'une application de l'ordre de 600 litres de bouillie par hectare).

Voici une liste (non exhaustive) de ces produits disponibles :

Spécialités commerciales sans homologation	Fournisseur	Matière active
<i>Argi bio</i>	<i>Cerexagri</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Baraka</i>	<i>Agrisnergie</i>	<i>Argile blanche : Kaolin calciné</i>
<i>Argile Bentonitique</i>	<i>Lafaure</i>	<i>Argile grise : Smectite</i>
<i>Argivert UP20</i>	<i>Argile du Velay</i>	<i>Argile verte</i>
<i>Mouch'clac Arbo</i>	<i>Protecta</i>	<i>Talc</i>
<i>Invelop</i>	<i>Compo</i>	<i>Talc</i>
<i>Caliamu</i>	<i>Provençale</i>	<i>Carbonate de calcium</i>

### ➤ INSECTICIDE CONTRE LA MOUCHE DE L'OLIVE :

L'insecticide autorisé contre la mouche est le **Decis J**. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec ce produit déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci n'ait eu le temps de pondre. Ce produit doit être utilisé au moment où l'activité de la mouche est la plus importante, c'est-à-dire quand le nombre de mouches augmente dans les pièges et dès que les olives sont réceptives (8 à 10 mm). Pour appliquer ce produit nocif, veillez à bien vous équiper de protections : combinaison, gants, masque, bottes.

La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.



Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	BIO
<i>Decis J</i>	<i>Deltaméthrine 15 g/L</i>	<i>0,8 mL/L</i>	<i>Très toxique et inflammable</i>	<i>3</i>	<i>Non</i>

## IRRIGATION

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés. Quelques pluies significatives sont à signaler dans l'Aude (sauf zone littorale) et à l'Est des Bouches-du-Rhône (jusqu'à 20 mm). Ailleurs, les pluies ont fait défaut ou elles sont restées insignifiantes (moins de 10 mm).

Relevés météo du 17 juillet au 23 juillet 2017		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		5,7	5,8	4,8	4,6	5	4,6	5,6	6,1	5,6	4,6	4,7	4,9
Cumul en mm sur la semaine	ETP	40	41	34	32	35	32	39	43	39	32	33	34
	Pluies	2	1	4	0	0	0	0	3	3	6	10	4

**ETP moyenne** : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

**Pluies** : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

### ☞ Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des dernières précipitations :

- **pluies cumulées inférieures à 10 mm** : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- **pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm** : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 10 à 15 % par rapport aux préconisations ci-dessous.

### ☞ Apports à prévoir sur un verger adulte ne bénéficiant d'aucune précipitation :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,8	2,3	2,2	2,4	2,2	2,7	2,9	2,7	2,2	2,3	2,3
	8 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	4,1	4,2	3,5	3,3	3,6	3,3	4,0	4,4	4,0	3,3	3,4	3,5
	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	1,4	1,4	1,2	1,1	1,2	1,1	1,3	1,5	1,3	1,1	1,1	1,2
<b>Micro-jet, aspersion, gravitaire</b> Arrosage tous les 10 jours (mm)		17,0	17,4	14,5	13,8	14,9	13,7	16,7	18,3	16,8	13,9	14,2	14,6

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m<sup>3</sup> / ha ou encore 1 litre / m<sup>2</sup>**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m<sup>2</sup>), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m<sup>2</sup> par défaut.

Sources données météo : CIRAME / CEHM